

Communiqué de presse

Au Havre
Le 8 avril 2024

Accès fluvial à Port 2000 : feu vert pour la chatière

Le tribunal administratif de Rouen a rejeté le vendredi 29 mars 2024, le référé en suspension de l'exécution du chantier de la chatière au Havre. HAROPA PORT peut donc poursuivre les opérations préparatoires de cette digue destinée à sécuriser et démultiplier l'accès des unités fluviales à Port 2000.

Par une ordonnance rendue le vendredi 29 mars, le tribunal administratif de Rouen rejette la requête en suspension de l'exécution de l'arrêté émis le 19 juin 2023 par les services de l'État autorisant le démarrage des travaux de la chatière. Il précise qu'« *en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqués [par les requérants] n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté attaqué. Par suite, les conclusions aux fins de suspension de l'exécution de l'arrêté attaqué doivent être rejetées, sans qu'il y ait lieu de se prononcer sur la condition d'urgence* ».

L'ouvrage consiste en un chenal fluvial d'une longueur de 1 800 mètres, protégé par une digue, qui mettra en communication directe Port 2000 avec le bassin de la Seine, plus grand bassin d'emploi et de consommation de France.

Le projet bénéficie d'un soutien de la Région Normandie à hauteur de 82,75 M€, de l'État à hauteur de 23,60 M€ et des fonds européens de 11 M€. Cet investissement est stratégique pour le développement de la multimodalité à l'échelle de l'axe Seine et la constitution du corridor vert pour décarboner nos chaînes logistiques.

Les travaux préparatoires à la réalisation de la digue ont commencé en début d'année. Le chantier s'étendra sur une période de près de deux ans.



« Ce projet s'inscrit dans la politique nationale de développement du transport des marchandises par le fluvial, en créant un accès fluvial direct aux terminaux de Port 2000 sur le territoire de la commune du Havre. Le passage protégé qui sera créé entre l'avant-port du port historique et l'avant-port de Port 2000, permettra aux bateaux fluviaux d'accéder et de sortir en toutes conditions météorologiques et de marées. Les moyens et méthodes retenus pour la réalisation des opérations projetées ont été choisis afin de limiter les impacts sur le milieu naturel. De plus, la massification du trafic fluvial constitue un levier pour abaisser les émissions de CO2. Un comité de suivi a été créé afin de suivre les opérations et les incidences sur l'environnement », déclare **Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime.**

« Cette chaudière est un équipement essentiel pour le port du Havre, attendu depuis 20 ans par le monde portuaire de la Seine, qui permettra à tous les types de bateaux fluviaux d'atteindre les terminaux à conteneurs de Port 2000. Ce jugement qui relance les travaux va permettre enfin de conforter la place du Havre dans la chaîne logistique internationale, comme porte d'entrée naturelle de la France et de l'Europe du Nord, favorisant ainsi le commerce extérieur européen », se félicite **Hervé Morin, président de la Région Normandie.**

« Je me réjouis du jugement rendu par le tribunal administratif de Rouen qui nous permet de poursuivre les travaux que nous avons engagés pour la création d'un accès fluvial direct à Port 2000, dans le respect des engagements pris auprès du Conseil national de la protection de la nature. Une excellente nouvelle pour la place portuaire havraise et tous les acteurs de l'axe Seine », souligne **Stéphane Raison, directeur général et président du directoire de HAROPA PORT.**

À propos de HAROPA PORT

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine est le 4^e port nord-européen. HAROPA PORT est connecté à tous les continents grâce à une offre maritime de premier plan avec près de 660 ports touchés. Il dessert un vaste hinterland dont le cœur se situe sur la vallée de la Seine et la région parisienne qui forment le plus grand bassin de consommation français. Du Havre jusqu'à Paris, l'ensemble portuaire affiche 2,5 millions de m² d'entrepôts logistiques en service. HAROPA PORT constitue aujourd'hui en France un système de transport et de logistique en mesure de proposer une offre de service globale et décarbonée de bout en bout. Il génère une activité maritime et fluviale annuelle de plus de 102,2 millions de tonnes qui représente environ 160 000 emplois.

Contacts presse :

Préfecture de la Seine-Maritime – Sandrine Gossent - 02 32 76 50 14 - pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Région Normandie - Laure Wattinne - 06 44 17 55 41 - laure.wattinne@normandie.fr

HAROPA PORT - Camille Lemaire - 06 62 54 31 73 - camille.lemaire@haropaport.com